



La prévention, notre cœur de métier

Résolutions de l'assemblée Générale extraordinaire Du vendredi 14 juin 2024 à 9h00.

PREMIERE - RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des nouveaux statuts demande de les adopter.

La résolution 1 est mise au vote :

Nombre de présents :

Nombre de pouvoirs :

Pour :

Contre :

Abstention :

Les nouveaux statuts sont

DEUXIEME – RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir les formalités nécessaires.

La résolution 2 est mise au vote :

Nombre de présents :

Nombre de pouvoirs :

Pour :

Contre :

Abstention :